

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS75

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les emploient »

les mots :

« emploient lesdits salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.